

L'ASSEMBLÉE DES AÎNÉES ET AÎNÉS FRANCOPHONES DU CANADA

Historique et perspectives

L'*Assemblée des aînées et aînés francophones du Canada* est née d'une volonté manifestée par les aînées et les aînés francophones du Canada de se doter d'un réseau national permettant de favoriser :

- le partage et les échanges;
- l'appui mutuel par l'organisation de colloques, de conférences et de congrès;
- l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées;
- la promotion et la sensibilisation des Canadiennes et des Canadiens aux questions qui touchent les aînées et les aînés francophones du Canada;
- la recherche, la publication et la diffusion de dossiers sur la santé, la pauvreté et le logement des aînées et des aînés francophones du Canada;

L'*Assemblée* vise aussi à encourager les aînées et les aînés à mettre leurs expériences, leurs connaissances et leur vécu au service des autres membres de la société, dans un contexte intergénérationnel.

Ce sont là les buts de l'*Assemblée*, officiellement fondée le 14 novembre 1992 à Winnipeg, après une gestation d'environ deux ans.

En effet, en 1990, la *Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada*, à la demande de plusieurs aînées et aînés francophones de diverses provinces et des deux territoires, mettait sur pied un comité d'aînées et d'aînés pour étudier la viabilité d'un regroupement national. Cette étude faisait clairement ressortir le besoin des aînées et des aînés francophones de s'unir dans leurs revendications. Le Colloque tenu en juin 1991, auquel assistaient plus de cinquante aînées et aînés francophones de tout le Canada, recommandait la poursuite de l'étude et, au besoin, l'organisation d'un Colloque de fondation. L'étude et les deux Colloques eurent lieu grâce à l'aide inestimable du ministère de la Santé et du Bien-Être social Canada et du programme Nouveaux Horizons ainsi qu'à l'appui indéfectible de la *Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada*.

L'*Assemblée* comporte un Conseil national des aînées et aînés composé de douze membres, soit un membre de chaque province et territoire, ainsi qu'un Conseil de direction composé de cinq membres élus par l'*Assemblée générale annuelle*.

Une entente avec la FCFA permet à l'AAFC d'occuper les mêmes bureaux et d'obtenir les services d'un secrétariat hautement compétent.

L'*Assemblée* compte deux types de membres, soit les associations provinciales d'aînées et d'aînés, et les membres individuels. Elle se veut être la voix nationale des aînées et des aînés francophones du Canada. En effet, elle est le porte-parole de plus d'un million d'aînées et d'aînés francophones à travers le Canada. La dette nationale est une des préoccupations majeures de l'*Assemblée* et c'est pourquoi elle présentait aux ministres responsables un projet de «bons de la dette nationale» dans le cadre des consultations prébudgétaires. Ce projet, largement diffusé, a contribué à faire connaître l'AAFC rapidement. Une large couverture dans les médias et même un éditorial dans *La Presse* lui ont valu une présence remarquée sur la scène nationale.

Les attaques que subit de toute part l'universalité des programmes sociaux ainsi que l'impuissance des aînées et des aînés devant le démantèlement progressif de notre excellent programme de soins de santé inquiètent l'*Assemblée*. C'est pourquoi elle a commandé une étude sur la question de l'universalité des programmes sociaux afin de démontrer qu'au point de vue du revenu, de la santé, du logement, etc., une forte majorité d'aînées et d'aînés en particulier, et de Canadiennes et de Canadiens en général, nécessitent l'intervention régulière de l'État pour bénéficier d'une qualité de vie et vieillir dans un contexte social de qualité.

L'*Assemblée*, à l'instar de nombreux organismes, aura besoin d'une aide financière. Toutefois, elle ne désire pas fonctionner uniquement par le biais de subventions. D'ailleurs, elle a déjà établi des contacts avec des entreprises privées pour élaborer des projets communs. De plus, elle vient d'obtenir d'une société pharmaceutique une somme d'argent pour la publication prochaine d'un bulletin spécial sur les problèmes cardiovasculaires. Finalement, elle désire maintenir son entente de services et d'appui avec la FCFA du Canada.

La création de l'*Assemblée* fut longuement réfléchi et sa viabilité semble assurée. Son action sur la scène nationale est essentielle si on veut que les préoccupations des aînées et des aînés francophones du Canada soient exposées à leur juste valeur. L'*Assemblée* accorde aux personnes âgées une voix unique au plan national. On doit l'appuyer afin de lui permettre d'occuper cet espace de façon compétente. Ainsi, la communauté francophone tout entière de l'Amérique se sentira plus forte.

Pour tout renseignement, on peut s'adresser à l'Assemblée des aînées et aînés francophones du Canada au

1, rue Nicholas, bureau 1404
Ottawa (Ontario) K1N 7B7
téléphone : (613) 563-3011 et
télécopieur : (613) 563-0288.

Le président, André Lécuyer